



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

LE MINISTRE

Paris, le **05 FEV. 2020**

N/Réf : CE 821268  
V/Réf :

**Monsieur le Député,**

Par courrier en date du 16 décembre 2019, vous avez appelé mon attention sur les conséquences pour la filière viticole des mesures fiscales et douanières mises en œuvre et envisagées par le Gouvernement américain sur les vins et spiritueux français et européens.

En effet, les sanctions commerciales mises en œuvre par les Etats-Unis à l'encontre de l'Union européenne (UE), à la suite de la décision du panel de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en lien avec le différend entre Airbus et Boeing, sont entrées en vigueur le 18 octobre 2019. Pour les filières agricoles françaises, le principal impact porte sur les vins tranquilles, en deçà de 14°, conditionnés dans des contenants de moins de 2 litres, auxquels est imposée une taxe *ad valorem* additionnelle de 25 %. Avec l'application de ces taxes additionnelles, ce sont toutes les régions viticoles françaises qui sont visées. Les exportations françaises des vins taxés vers les Etats-Unis ont représenté près d'1,1 milliard d'euros en 2018, soit 25 % de l'ensemble des exportations européennes de vins vers les Etats-Unis.

Le Gouvernement s'est fortement mobilisé depuis l'annonce des Etats-Unis, afin que les filières françaises soient le moins impactées possible. La France dénonce la mise en place des sanctions, et privilégie une solution concertée avec l'ensemble de ses partenaires européens afin de lever les sanctions. Le Gouvernement soutient ainsi résolument la Commission européenne dans le dialogue engagé avec les Etats-Unis, et la soutient également dans son message de fermeté sur les sanctions que l'UE sera elle-même autorisée à imposer aux Etats-Unis dans le cas du contentieux visant Boeing, de manière ferme, proportionnée et conforme aux règles de l'OMC.

.../...

Monsieur Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

S'agissant plus particulièrement de la filière viticole, un plan d'action a par ailleurs été élaboré afin de limiter et contrebalancer les risques de pertes sur le marché américain consécutives à ces mesures de rétorsion commerciales. Il comporte un volet européen et un volet national.

J'ai saisi le Commissaire européen à l'agriculture qui s'est d'ores et déjà engagé à permettre aux opérateurs de la filière viticole de bénéficier d'une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre des mesures de promotion du Programme National d'Aides (PNA) dédié au secteur viticole, financé par des fonds européens.

Je me mobilise au surplus pour obtenir la mise en œuvre d'un fonds européen d'indemnisations pour les opérateurs touchés par les sanctions américaines. Cette demande a été officiellement portée par la France et l'Espagne au Conseil des ministres de l'agriculture de l'UE du 16 décembre 2019.

Au niveau national, le Gouvernement prévoit des opérations collectives de promotion à l'export ainsi que le renforcement des actions « Business to Business » conduites par Business France. Pour ce faire, le budget dédié à la promotion « Business to Consumer » des vins français dans les pays tiers sera doublé : il s'élèvera à 1,3 millions d'euros (M€) en 2020, contre 625 000 € en 2019. Les entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 500 M€ et qui souhaitent diversifier leurs débouchés à l'export sont invitées à mobiliser les outils de soutien financier public à l'export délivrés par Bpifrance Assurance Export au nom et pour le compte de l'Etat, et en particulier à l'assurance-prospection, qui leur permet de s'ouvrir à de nouveaux marchés. Enfin, le Gouvernement met également en œuvre des mesures de droit commun (délais de paiement, remises gracieuses, etc.) pour les entreprises qui rencontreraient des difficultés financières liées aux sanctions commerciales américaines.

Je reste mobilisé auprès de mes homologues européens comme sur le PNA pour obtenir un fonds de compensation et accompagner la filière viticole afin de limiter l'impact de ces sanctions sur son fonctionnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Didier GUILLAUME